

## **BLASTING**

### **Before Construction:**

if blasting is required as part of the construction, you will be contacted regarding a pre-blast survey of your home to be completed prior to blasting operations commencing.

The pre-blast survey is conducted by a third party consultant and is a visual inspection of your home and other structures complete with photos and/or video. The consultant will be required to enter the home to complete the interior portion of the survey.

### **During Construction:**

During blasting operations you can expect to feel some vibration and hear some noise. The sound following the blast is a shock wave or air concussion, which is harmless. Vibration levels are monitored during the blasting operations by the consultant to ensure levels are within allowable ranges.

### **After Construction:**

Once the work is complete, upon request to the Contractor, the post-blast survey of your home can be made available to you. □

## **DYNAMITAGE**

### **Avant le début des travaux de construction :**

Si des activités de dynamitage sont requises dans le cadre des travaux de construction, nous communiquerons avec vous en vue de soumettre votre résidence à une inspection préalable au dynamitage.

L'inspection préalable au dynamitage est effectuée par un consultant externe. Il s'agit d'une inspection visuelle de votre résidence et des autres structures, avec des photos et/ou une vidéo des lieux. Le consultant devra pénétrer dans votre résidence en vue d'inspecter l'intérieur de celle-ci.

### **Durant les travaux de construction :**

Durant les travaux de dynamitage, vous pouvez vous attendre à des vibrations et à du bruit. Le bruit émis après le dynamitage est une simple onde de choc ou une secousse de l'air et ne pose aucun danger. Le consultant surveillera le niveau de vibration durant le dynamitage pour s'assurer qu'il ne dépasse pas les limites permises.

### **Après l'achèvement des travaux de construction :**

Une fois que les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur pour une inspection après le dynamitage.

**HOW WILL YOU BE IMPACTED BY CONSTRUCTION?**

**Traffic Delays:**

Residents may experience temporary traffic delays, reductions in lanes of traffic or road closures to accommodate construction activities.

Notices will be sent out ahead of time if road closures are required.

If construction works will affect driveway access, the Contractor will work with you to ensure that the disruption will be minimized.

**Site Conditions:**

Noise, dust and vibrations are common occurrences during construction operations. The Contractor will make efforts to keep dust levels to a minimum.

**Pedestrian Access:**

The Contractor will make every effort to maintain access for pedestrians; however in some situations this may not be possible due to the nature of the construction operation.

Parents are reminded to keep a close watch on children and to teach them about the hazards associated with an active construction zone.

**COMMENT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION VOUS TOUCHERONT-ILS?**

**Retards de la circulation :**

Les travaux de construction pourraient occasionner des retards de la circulation, une réduction des voies de circulation ou encore des fermetures de la route.

Des avis seront distribués avant toute fermeture routière.

Dans l'éventualité où les travaux de construction bloqueraient la voie d'accès à votre propriété, l'entrepreneur collaborera avec vous en vue de minimiser cet inconvénient.

**Conditions des lieux :**

Le bruit, la poussière et les vibrations sont des phénomènes courants dans toute activité de construction. L'entrepreneur fera tout en son pouvoir afin de minimiser la poussière.

**Accès des piétons :**

L'entrepreneur s'efforcera de procurer un accès continu aux piétons. Toutefois, cela ne sera pas toujours possible dans certaines situations en raison de la nature des travaux de construction.

Nous rappelons aux parents de surveiller de près leurs enfants et de leur enseigner les dangers associés à une zone de construction active.

<p><b>Landscaping:</b> You can preserve items or plantings within the municipal right-of-way fronting your property by relocating them prior to construction. Remove all shrubs, gardens, fences, sprinkler systems and other yard features/decorations to avoid damage during construction.</p>	<p><b>Aménagement paysager :</b> Vous pouvez préserver les plantes ou toute autre caractéristique situées sur l'emprise municipale devant votre résidence en les déplaçant avant le début de la construction. Enlevez les buissons, les jardins, les clôtures, le système de gicleurs et les autres caractéristiques ou décorations afin d'éviter de les endommager durant la construction.</p>
<p><b>TEMPORARY WATER BYPASS SYSTEM</b></p> <p>Residents in the area of construction will be connected to a temporary water bypass system so you will continue to receive municipal water service while work is underway. This temporary system consists of connecting your outdoor water faucet to a hose designed to carry potable drinking water. The City's Contractor will have access to your property to connect this temporary bypass system.</p> <p><b>Will Your Water Service Be Interrupted?</b> There will be two brief water service interruptions, once to connect the temporary water bypass system and a second time to connect the new watermain to the existing service at the property line. Residents will be notified in advance of any interruptions to water service.</p> <p><b>How Will You Be Charged For Water?</b> Your consumption will not be metered when receiving water from the bypass system. Instead, you will be charged a construction period flat rate.</p>	<p><b>SYSTÈME TEMPORAIRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU</b></p> <p>Les propriétés dans la région de construction seront raccordées à un système temporaire d'approvisionnement en eau, en vue de les alimenter en eau municipale pendant toute la durée des travaux. Ce système temporaire consiste à raccorder votre robinet extérieur à un tuyau souple conçu spécialement pour transporter de l'eau potable. L'entrepreneur de la Ville aura besoin de pénétrer sur votre propriété pour brancher ce système temporaire d'approvisionnement en eau.</p> <p><b>Le service d'approvisionnement en eau sera-t-il interrompu?</b> Les propriétaires peuvent s'attendre à deux brèves interruptions du service d'approvisionnement en eau, la première au moment du branchement au système temporaire d'approvisionnement et la deuxième lors du branchement à la nouvelle conduite principale d'eau. Les résidents seront informés à l'avance de toute interruption du service d'approvisionnement en eau.</p> <p><b>Comment serons-nous facturés pour notre consommation d'eau?</b> Votre consommation d'eau ne sera pas mesurée lorsque vous recevrez de l'eau du système temporaire. Votre facture sera fondée sur un taux fixe pendant toute la période de construction.</p>

**WILL THERE BE ANY IMPACT ON SERVICES?**

**Emergency Services:**

The City of Greater Sudbury and its Contractors are committed to public safety. Municipal police, fire and emergency medical services will be aware of the scope of work and duration of construction.

**Blue Box. Garbage and Green Bin:**

On the scheduled day, the Contractor will bring these items to the limits of the construction site and return them to ensure timely pick up.

**GOVA Transit:**

Should transit need to be re-routed due to construction activities, route changes will be communicated on the City's website.

**School Buses:**

If construction takes place while school is in session and school buses need to be re-routed or pick-up/drop-off locations need to be moved, the School Bus Consortium will notify residents prior to any changes.

**LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AURONT-ILS UNE INCIDENCE SUR D'AUTRES SERVICES?**

**Services d'urgence :**

La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à la sécurité publique. Les Services policiers, les Services d'incendie et les Services médicaux d'urgence sont au courant de la portée et de la durée des travaux de construction.

**Collecte des articles recyclables, des déchets et des matières organiques :**

Le jour de la collecte, l'entrepreneur déplacera les boîtes bleues, les sacs de déchets et les bacs verts jusqu'à la limite des lieux de la construction en vue d'une collecte en temps opportun, puis il les retournera à leur propriétaire.

**Service de transport en commun GOVA :**

Dans l'éventualité où il serait nécessaire de modifier l'itinéraire des autobus en raison des activités de construction, les changements seront communiqués dans le site Web de la Ville du Grand Sudbury.

**Autobus scolaires :**  Si les travaux de construction se déroulent pendant la période scolaire et que les itinéraires et les arrêts des autobus scolaires doivent être modifiés, le Consortium de services aux élèves de Sudbury en informera les résidents avant d'apporter les changements nécessaires.